

## Chronique de la "Semaine Religieuse"

Le vieux chancelier de l'Allemagne, M. de Bismark, est inconsolable, et ne peut se résoudre à l'inaction. Il conserve ses relations avec la presse, et son organe laisse même entendre qu'il se présentera bientôt à la chambre des Seigneurs et plus tard au Reichstag. Après avoir commencé sa carrière dans le camp de l'opposition, il est menacé de finir ses jours sur le même terrain. Pourtant, quand on a ses soixante-quinze ans et de son dossier, il est plus que temps de préparer ses malles et de demander pardon à Dieu et aux hommes. Son utilité a cessé heureusement, et son dépit n'aura d'autre résultat que de le rabaisser considérablement.

Son successeur, M. Caprivi, n'a pas trop mal débüté devant le parlement, si nous en croyons les journaux. Il a déclaré, par diplomatie probablement, qu'il tâcherait d'imiter son prédécesseur; alors le chef des progressistes a répondu avec une logique incontestable que, puisqu'il n'y avait rien de changé à la politique qu'il avait toujours combattue, il continuerait à la combattre. Cependant la situation est déjà moins tendue, et si, sur plusieurs points, la politique impériale suit la direction imprimée par M. de Bismark, sur d'autres elle a certainement dévié. Citons quelques faits à l'appui de ces deux avancés. On n'a rien répondu à M. de Windhorst réclamant pour les catholiques l'état de choses qui existait avant 1872; on a déclaré impossible la création d'une section catholique au ministère de l'instruction et des cultes; les Capucins, les Bénédictins et les Dominicains commencent à rentrer en Prusse, mais les Jésuites, les Lazaristes et les Rédemptoristes attendent encore à la porte de l'Empire; les vieux catholiques continuent à occuper les églises catholiques, et au sujet de la nomination des fonctionnaires ecclésiastiques, on veut que les évêques continuent à prendre des engagements vis-à-vis de l'Etat. D'un autre côté, quelques questions ont reçu une solution définitive. Ainsi l'Etat restera en possession des 4 millions de piastres enlevés au clergé actuel, mais il paiera aux intéressés un intérêt de  $3\frac{1}{2}$  pour cent sur le capital. Les restitutions sans compromis sont si rares de la part des voleurs de haute futaie, qu'il faut savoir être content quand ils consentent à remettre quelque chose.

Le conseil fédéral a aussi abrogé la loi qui condamnait à la prison un ecclésiastique *non autorisé* qui administrait un mourant, même en cas de nécessité, et l'expulsait au cas de récidive. Ce point en particulier est de ceux sur lesquels le vieux chancelier n'avait jamais voulu céder. Nous admettons bien que le cours des